



MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

PRÉSENTÉ

LE 9 DÉCEMBRE 2014

À RAWDON

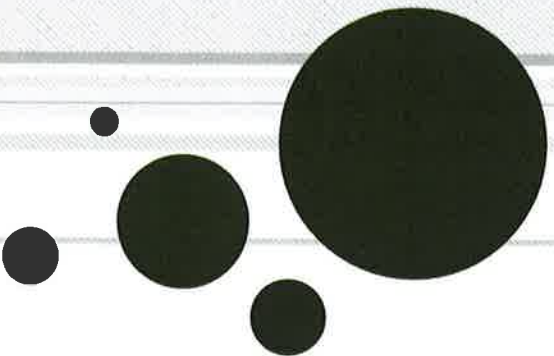
AU

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

PAR

JACQUES ASSELLIN,

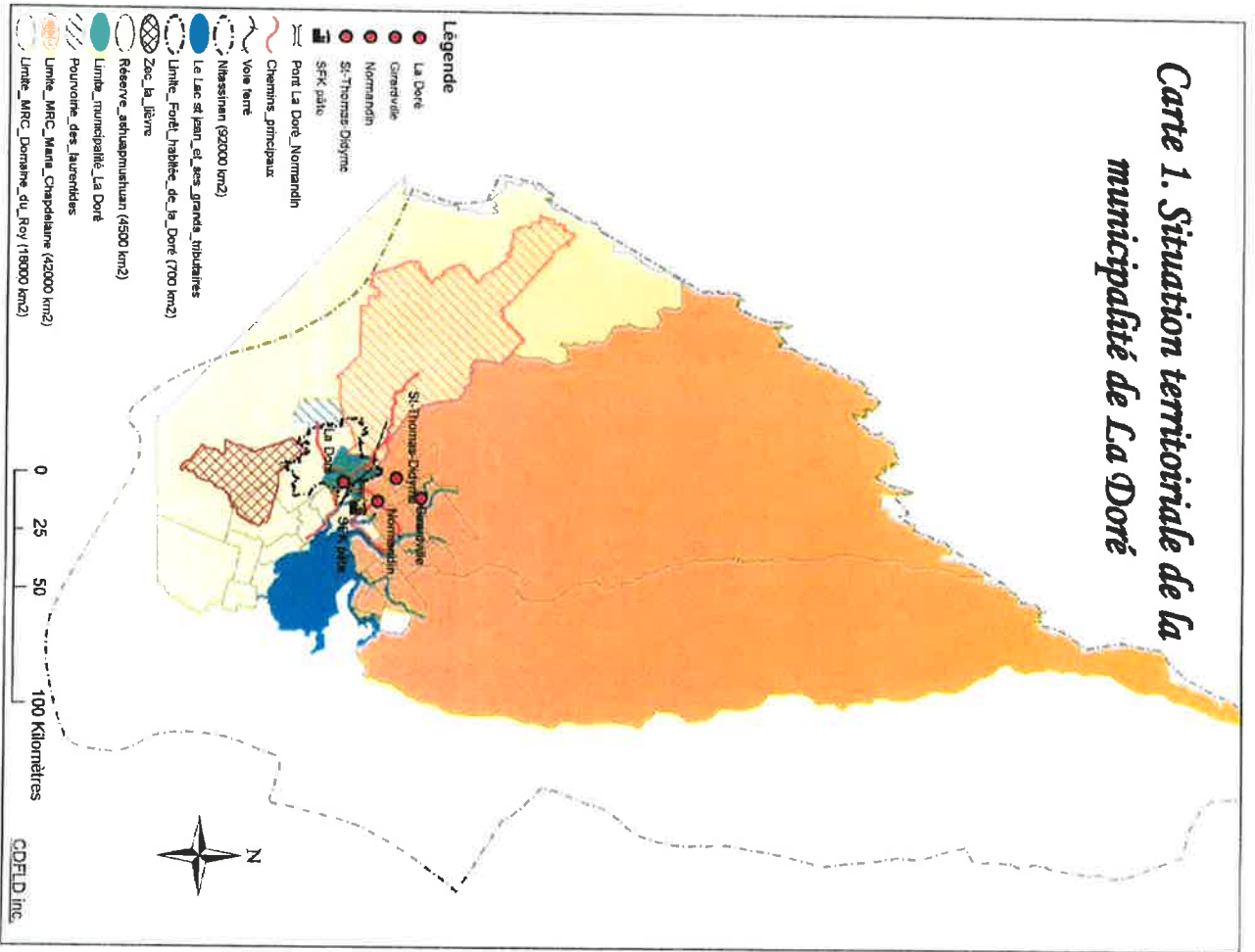
MAIRE



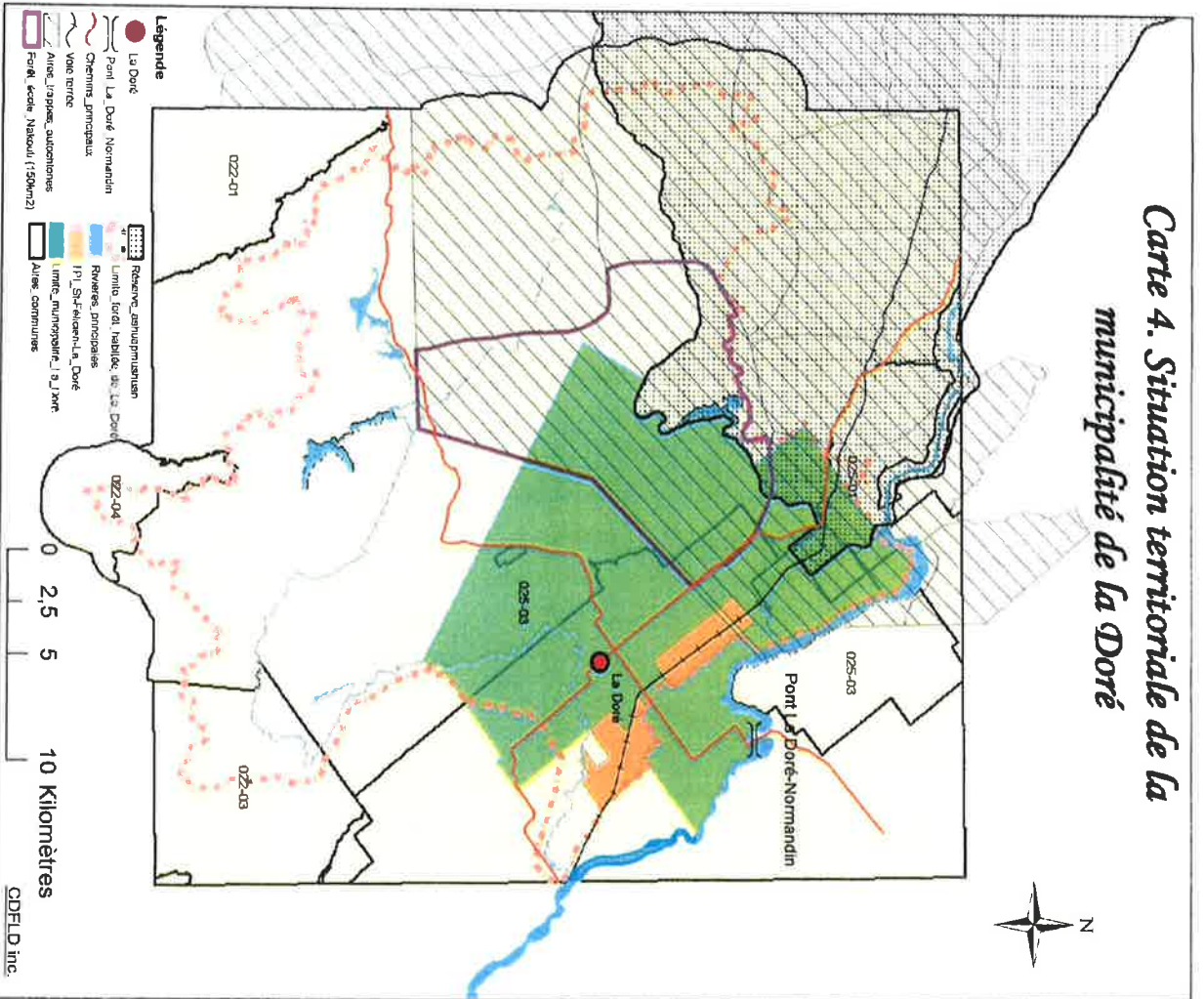
PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

- La Municipalité de La Doré s'étend sur un territoire de 280 km².
- Population 2013: 1 472 habitants.
- Les terres publiques représentent 64% de son territoire.
- La plaine du Lac St-Jean y est agricole dynamique.
- Les rives de la rivière Ashuapmshuan configure la Municipalité sur 28 km.
- Une large part du territoire est située dans le Nitassinan (Piékouagamilnuts).

Carte 1. Situation territoriale de la municipalité de La Doré



*Carte 4. Situation territoriale de la
municipalité de la Doré*



POSTE CHAMOUCHOUAN



INTRODUCTION

- Le poste Chamouchouan est un immeuble industriel.
- La Municipalité de La Doré, là où se trouve le poste, est repérée seulement à la page 12 du document synthèse.
- Le poste accueille l'énergie en provenance du Nord et la redistribue vers le Sud, incluant Saguenay.
- La Municipalité de La Doré a participé directement à l'élaboration des hypothèses du tracé ainsi qu'à l'agrandissement du poste.
- La Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons a fourni des avis multi ressources et a exploré des avenues durables concernant l'emprise actuelle et celles à être implantées.
- Le promoteur nous a invité à faire des propositions sur les impacts sur les milieux naturels de l'agrandissement du poste Chamouchouan.
- Des éléments et la localisation ont été modifiés du tracé initial.

NOUS TROUVONS LES
PROPOSITIONS OPTIMALES ET
CONSTATONS QUE LE PROJET A
LES CARACTÉRISTIQUES
DURABLES CE QUI NOUS
PERMET DE SOUSCRIRE À SON
ACCEPTABILITÉ POUR
PLUSIEURS MOTIVATIONS.

OPINION DE LA MUNICIPALITÉ

- Notre position géographique particulière et le rappel des pertes économiques dues à l'abandon définitif par Hydro-Québec des projets énergétiques projetés sur la rivière Ashuapmushuan ainsi que nos contributions passées et présentes au pilier environnemental sont donc devenues inévitables et menacent notre subsistance durable.
- Le 24 août 2004, nous avons revendiqué des compensations dans le projet de création d'une Réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan ce qui appuie notre argumentaire sur le présent projet.

St-Félicien le 24 AOÛT 2004 22:30 HRES



**Mémoire présenté au B.A.P.E. par la Municipalité de La Doré dans le
cadre des audiences publiques de consultation tenues à St-Félicien le
24 août 2004
sur
l'opportunité de donner à un segment de la rivière Ashuapmushuan le
statut de réserve aquatique**

UN PROJET PERTINENT ET D'AVENIR

- Les objectifs poursuivis par la Société TransÉnergie nous conviennent; nous appuyons le projet et trouvons le tracé optimal.
- Nous trouvons que les plans B ne contribuent pas adéquatement à l'enjeu de la sécurité et du désengorgement particulièrement des postes de compensation et de stabilisation.
- Ils contribueraient que très peu à la résolution des problématiques de productivité et de la sécurité des réseaux visés.

PLUS DE RETOMBÉES ET BONIFICATION DES COMPENSATIONS (PMVI)

- Les projets abandonnés par Hydro-Québec ont privé notre collectivité mono industrielle de retombées économiques et les ont exportées vers d'autres territoires.
- Des projets de mini-centrale intéressants ont été déclassés et auraient du être priorités comme alternative aux mégaprojets de l'Asnuapmushuan (Péribonka Quatre).
- Nous sommes doublement pénalisés par ces décisions, le gouvernement en rajoute et propose une Réserve aquatique de plus de 165 km² et interdit toutes activités industrielles ce qui engendrent annuellement une perte de 90 emplois directs, indirects ou induits dans l'industrie forestière.
- Cette mesure absolue de protection n'est pas en équilibre avec les fondements du développement durable et ajoute aux difficultés des communautés du Moyen-Nord en les privant également des activités de prospections minières.

LA MUNICIPALITÉ VOUS DEMANDE DE RECOMMANDER AU PROMOTEUR

- Des bonifications aux programmes.
- De mettre en place des maillages afin de privilégier des entreprises locales.
- De proposer des « joint venture » avec les communautés autochtones.
- De fractionner les appels d'offre avec les territoires du haut St-Maurice.

DEMANDES

La Municipalité de La Doré demande:

- Que les contrats soient attribués prioritairement aux entreprises forestières et/ou de construction Doréennes et/ou autochtones;
- Programme PMVI: budgets réservés uniquement à notre Municipalité pour l'agrandissement et l'augmentation du Poste Chamouchouan;
- Retombées des travaux de la ligne de transport maximisées pour notre collectivité de 280 km² et pour le secteur #3 des TNO de la Branche-Ouest;
- Matière ligneuse récoltée valorisée en faveur de notre industrie;
- Projet expérimental de récolte simultanée de la biomasse, des tiges et autres matières ligneuses et non ligneuses;
- Démarche de structuration et de maximisation par le fractionnement des contrats avec nos voisins dont La Tuque et Wemontachi;
- Maillage avec le Département Innu de Mashteuiatsh;
- Pondération des projets de compensation afin de distinguer les territoires municipalisés des territoires non-organisés;
- Favoriser les collectivités locales mono industrielles où l'État est sous représenté.

CONCLUSION

À notre avis, ce projet poursuit des objectifs nationaux importants, dont la priorisation de l'énergie verte et la réduction de la dépendance à l'énergie fossile.

La sécurité des approvisionnements de tous les usagers et clients qui est garante de la qualité des marchés auxquels le produit est destiné.

La mise en service de cette troisième ligne de 735 kw ajoute à la capacité énergétique du Québec.

Elle rendra également disponible de la nouvelle énergie afin d'appuyer les développements local et régional.

Une énergie propre et beaucoup plus de puissance pour le lac St-Jean aux fins de la relance économique et du remplacement industriel causés par la crise forestière.